Compte rendu de la séance du 26 janvier 2017

L'an deux mille dix sept le jeudi 26 janvier à 20h30, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FILET Lionel Maire.
Présents : 12
Monsieur Lionel FILET, Monsieur Lionel LACOMBE, Madame Josiane RECLUS, Madame Séverine HIVERT, Monsieur Philippe COLLAS, Monsieur Claude BECQUET, Madame Corinne BOSC, Madame Pauline CORDERY, Monsieur Denis BRESIL, Monsieur Yanni CAM, Madame Brigitte CLEMENT, Madame Nadine GOURDON
Absents : 2
Madame Ghislaine LAVANDIER, Monsieur Jean-Pierre LAOUILLAOU
Réprésentés : 1
Monsieur Geoffrey ROBERTS par Monsieur Lionel FILET

Ordre du jour:

2017_001 ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA PASSAGERE
2017_002 CREATION EMPLOIS SUR LA BASE ART 3.3.5 DECISION D'UNE AUTORITE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE
2017_003 TRAVAUX RESTRUCTURATION MAIRIE/POSTE MAITRISE D'OEUVRE
2017_004
2017_005 DETR 2017 Projet 2 ESPACES INTERGENERATIONNEL SPORTS, JEUX ET LOISIRS
2017_006 DEMANDE AIDE FINANCIERE POUR TRAVAUX RESTRUCTURATION MAIRIE/AGENCE POSTALE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET SDE 24
2017_007 DEMANDE AIDE FINANCIERE POUR ESPACE INTERGENERATIONNEL SPORTS ET JEUX, LOISIRS MONSIEUR LE SENATEUR
2017_008 DEMANDE AIDE FINANCIERE POUR ESPACE INTERGENERATIONNEL SPORTS, JEUX ET LOISIRS MADAME LA DEPUTEE
2017_009
2017_010 CONTRAT DE TERRITOIRE - Projet 2 : Création espace intergénérationnel sport et jeux.
2017_011 CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 - Projet 1 : restructuration locaux Mairie et intégration agence Postale
2017_012 D.E.T.R. 2017 Projet 1 TRAVAUX RESTRUCTURATION MAIRIE/POSTE

Délibérations du conseil:

ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA PASSAGERE (2017_001)
La commune de le fleix est adhérente au syndicat Départemental d'energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements , pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.
Or des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :
- remplacement de foyers vétustes N° 15/16/17 rue de la passagère.
L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 4 337.17 €.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.
Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 45 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance - solution LED).

La commune de le Fleix s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

la commune de le fleix s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le syndicat Départemental et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le conseil
- donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposées,
- approuve le dossier qui lui est présenté,
- s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les ommes dues,
- s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisées par l'entreprise et le syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de le Fleix,
- accepte de se soncormer à l'ensemble des conditions particulières définies par le syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

<u>CREATION EMPLOIS SUR LA BASE ART 3.3.5 DECISION D'UNE AUTORITE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE (2017_002)</u>

Monsieur le Maire indique à l'assemblée présente, que conformément au tableau des effectifs des emplois au 31.12.2016, il est nécessaire à compter du 01.01.2017 de créer deux postes d'adjoints techniques à temps non complet. Ces décisions de création de postes s'impose à la collectivité, et ce conformément à l'article 3.3.5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il s'agit de de création de postes dans le cadre des TAP, Temps d'Activités Périscolaire, Groupe Scolaire et Restauration scolaire.
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
Vu le décret n°2006-1691.du 22.12.2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des caarières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Considérant que la commune employeur compte moins de 2 000 habitants,
Considérant que la création ou la suppression de l'emploi considéré dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire
DECIDE
- de valider la création au 31.12.2016 du tableau des effectifs de ces deux emplois permanent à temps non complet, pour 15 heures et 27 heures hebdomadaires, délibération du conseil du 15.12.2016.
- que conformément à la nomenclature statutaire il s'agit de cadre d'emplois d' adjoints techniques de catégorie C ;
PRECISE
- que ces emplois seront pourvu par deux agents recrutés par voie de contrat à durée déterminée de 15 heures pour des travaux dans le cadre du restaurant scolaire et des TAP, et 27 heures dans le cadre du groupe scolaire et TAP.
- que les agents seront recrutés pour un an à compter du 01.01.2017.
- que la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340.
- que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de ces agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.
DIT
- que les crédits correspondants seront prévus au budget ;
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

<u>TRAVAUX RESTRUCTURATION MAIRIE/POSTE MAITRISE D'OEUVRE (2017_003)</u>
Dans le cadre de la restructuration des locaux de la Mairie, et afin d'intégrer les services de l'Agence postale, une étude de faisabilité a été demandée dans un premier temps à l'ATD Agence Technique Départementale.
Pour rappel : validation de la convention avec la Poste lors du précédent conseil du 15.12.2016.
L'estimation des travaux rentrant dans le cadre d'un marché par procédure adaptée et, le montant de maîtrise d'œuvre en dessous du seuil légal 25 000€, deux bureaux d'étude ont été sollicités pour cette mission :

- **le bureau d'étude FORMA 3 + de Bergerac 24,**
- **le bureau d'étude Lyonel ROSE Architecte DPLG à Piégut Pluviers 24.**

Afin de choisir le Maître d'œuvre qui réalisera l'étude définitive et lancera la procédure de marché public, les deux propositions ont été étudiés :
<u>FORMA 3+</u>
- **mission de base loi MOP avec visa 8.5%**

<u>Bureau Lyonel ROSE</u>
- **mission de base loi MOP avec visa 10.5%**

Le conseil décide de retenir l'offre du bureau d'étude FORMAT 3+ de Bergerac.

D.E.T.R. 2017 Projet 1 TRAVAUX RESTRUCTURATION MAIRIE/POSTE (2017_004 annulé et remplacé par 2017_012)
CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 - Projet 1 : restructuration locaux Mairie et intégration agence Postale (2017_009 annulé et remplacé par 2017_012)

Le conseil municipal dans sa délibération du 15 décembre 2016, a décidé au vu de la diminution des heures d'ouverture, de l'Agence Postale communale, d'en prendre en charge la gestion.
Une convention a été établie, entre Monsieur le Directeur Régional de la poste et la Commune représentée par M. FILET Lionel, afin de définir l'organisation de cette agence dans les locaux de la Mairie.
La commune s'engagera donc à fournir un local pour l'exercice des activités de l'Agence Postale qui deviendra communale.
Pour ce faire, il est nécessaire de restructurer entièrement les bureaux de la Mairie, afin d'offrir à la population un service public aussi complet que possible.
Notre secrétariat scindé en deux parties, un côté accueil Mairie, l'autre accueil Poste, deviendra une Maison de service public, afin de satisfaire au mieux les besoins des administrés de notre commune et ceux des communes avoisinantes. Un bureau spécifique en plus de l'accueil sera mis à disposition de l'Agence Postale.
Dans le cadre de la restructuration de l'accueil, un ordinateur sera aussi dédié aux démarches administratives dématérialisées, et un agent communal sera embauché pour remplir l'ensemble de ces nouvelles missions.
Compte tenu de ces différents points et de l'urgence à réaliser ces travaux, une étude de faisabilité a été faite.
Monsieur le Maire présente l'estimation prévisionnelle des travaux par lots :

LOT 1 : Démolition, maçonnerie VRD	**22 650.00 € HT**
LOT 1 : BIS Prévision désamiantage	**15 000.00 € HT**
LOT 2 : Menuiseries extérieures et intérieures	**21 870.00 € HT**
LOT 2 bis : SERRURERIE si auvent entrée mairie	**12 000.00€ HT**
LOT 3 : Plâtrerie Isolation	**11 200.00 € HT**
LOT 4 : Revêtements de sols /carrelage/faïences	**6 500.00 € HT**
LOT 5 : Plomberie Chauffage Sanitaire	**7 100.00 € HT**
LOT 6 : Electricité Ventilation	**9 000.00 € HT**
LOT 7 : Peinture	**8 000.00 € HT**
Matériel informatique	**900.00 € HT**
Soit TOTAL TRAVAUX ESTIMES	**114 220.00 € HT**

A ces montants seront à rajouter la Maîtrise d'œuvre, les bureaux de contrôles et mission coordonnateur SPS.

Le conseil sollicite donc l'aide de la DETR 2017 afin d'obtenir une aide financière aussi élevée que possible, pour les travaux de restructuration et réaménagement des locaux de la Mairie actuelle, mais aussi pour la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

le conseil valide ce projet et sollicite l'aide du Département dans le cadre du contrat de territoire 2017.

DETR 2017 Projet 2 ESPACES INTERGENERATIONNEL SPORTS, JEUX ET LOISIRS (2017_005)
CONTRAT DE TERRITOIRE - Projet 2 : Création espace intergénérationnel sport et jeux (2017_010)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réorganisation et restructuration de ses services, la municipalité désire apporter aux jeunes enfants et adolescents de la commune un espace dédié à la culture, aux loisirs, et aux sports, dans un espace situé à proximité immédiate des locaux administratifs et du groupe scolaire.
Pour ce faire, le terrain de tennis peut, avec transformation et régénération du court, offrir un espace multisports pour : football, handball, basket, grâce à une formulation modulable, esthétique et robuste.
De plus ce terrain multisports situé dans le cœur de notre village, entre le groupe scolaire et la Mairie, est intégré dans un espace naturel qui peut aussi accueillir une aire de jeux pour les élèves, les enfants, administrés, et touristes de passage…
Ces équipements viendront donc pallier un manque évident au niveau de la commune, et permettront ainsi de créer un espace de vie autour des services publics, Mairie/Poste.

L'estimation des travaux est :
- Aire ludique pour enfants 1/12 ans : 24 510 €
- Aire ludique pour enfants 1/6 ans : 11 750 €
- Espace multisports : 9 337 €
soit un montant total HT de 45 597 €

Ce projet entrant dans la continuité de la restructuration des locaux de la Mairie, le conseil sollicite l'aide de la DETR 2017, pour une aide financière aussi élevée que possible, afin de valoriser le service public en milieu rural.

le conseil valide ce projet et sollicite l'aide du Département dans le cadre du contrat de territoire 2017.

DEMANDE AIDE FINANCIERE POUR TRAVAUX RESTRUCTURATION MAIRIE/AGENCE POSTALE (2017_006)
Le conseil au vu de l'importance de réaliser ces travaux et de la rapidité de mise en place de ce nouveau service,
SOLLICITE
- Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoires,
- Monsieur le Président du SDE24 dans le cadre des Economies d'Energies,

afin d'obtenir une aide financière aussi élevée que possible, pour ces travaux de restructuration et de rénovation des locaux de la Mairie actuelle, mais aussi pour la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

DEMANDE AIDE FINANCIERE POUR ESPACE INTERGENERATIONNEL SPORTS ET JEUX, LOISIRS (2017_007) ET 2017_008

Ce projet entrant dans la continuité de la restructuration des locaux de la Mairie, le conseil SOLLICITE :

- **Monsieur le Sénateur dans le cadre de sa réserve parlementaire,**
- **Madame la Députée dans le cadre de sa réserve parlementaire,**

pour une aide financière qui permettra de valoriser le service public en milieu rural.

Monsieur le Maire précise que les bureaux de la Mairie seront délocalisés dans les bureaux contigus de la poste, pendant 6 à 7 mois.

DIVERS

La liste des commissions de la CAB circule entre les membres du Conseil Municipal afin que chacun s'inscrive à une ou plusieurs commissions.

M. Philippe COLLAS fait un rapport des dernières délibérations du SIAS

M. Claude BECQUET nous fait un rapport sur les réunion concerant les 3 bassins.

séance levée à 22h30